

Annexe 1 (1/2)

1 – Descriptif de la Boucle Vertueuse sur les Baies de la Lieue de Grève et du Douron

Conditions d'accès, modalités de calcul, attribution des euros.

Les chantiers de semis précoces et sous couvert ne sont pas plafonnés dans l'utilisation des points de la boucle vertueuse

SOCLE	Système de production concerné	Indicateur	Borne inférieure de l'intervalle pour le calcul	Seuil « 0 points »	Borne supérieure de l'intervalle pour le calcul	Pondération
MESURES AGRONOMIQUES	Tous	Pression azote total uN/ha	1,40 (+ 10 points)	200	260 (-10 points)	40%
	Tous	SAMO / SAU	-30 % de la valeur fixée (en fonction de N maîtrisable) (-10 points)	Valeur fixée en fonction de l'N maîtrisable	+30 % de la valeur fixée (en fonction de N maîtrisable) (+10 points)	40%
	Tous	Pression azote minéral uN/ha	0 (+10 points)	75	75	20%
COUVERTURE DU SOL	Herbivores	Note de couverture efficace (herbivores)	40 % (-10 points)	70 %	100 % (+10 points)	100%
	Hors herbivores	Note de couverture efficace (hors herbivores)	20 % (-10 points)	50 %	80 % (+10 points)	100 %
GESTION DES PRAIRIES	Elevage bovin laitier	Ecart à la ration OU MAT achetée / UGB	Inférieur ou égal à la ration (+10 points)	+50 % de l'objectif	+100 % de l'objectif (-10 points)	50%
		Part d'herbe / ha SFP	35 % (-10 points)	60 %	85 % (+10 points)	25%
	Bovins Allaitants	Chargement UGB / ha SFP	1,35 (+10 points)	1,7	2,05 (-10 points)	25%
		Quantité de protéines achetées sous forme de concentrés	50 (naisseurs) 80 (engraisseurs) (+10 points)	75 (naisseurs) 110 (engraisseurs)	100 (naisseurs) 140 (engraisseurs) (-10 points)	50 %
	Autres élevages herbivores	Part d'herbe / ha SFP	60 % (-10 points)	75 %	90 % (+10 points)	25 %
		Chargement UGB / ha SFP	1,45 (+10 points)	1,8	2,15 (-10 points)	25 %
	Autres élevages herbivores	Part d'herbe / ha SFP	60 % (-10 points)	75 %	90 % (+10 points)	50 %
		Chargement UGB / ha SFP	1,45 (+10 points)	1,8	2,15 (-10 points)	50 %

Annexe 1
(2/2)

SOCLE	Système de production concerné	Indicateur	Borne inférieure de l'intervalle pour le calcul	Seuil « 0 points »	Borne supérieure de l'intervalle pour le calcul	Pondération
RENATURATION DES ESPACES	Tous	% IAE	5 % (-10 points)	0 %	20 % (-10 points)	100%
PARTICIPATION ET ECHANGES FONCIERS		Participation				25%
		Echanges fonciers				75%

	Somme des points acquis (valeur absolue)	Coefficient linéaire compris entre 1 et 2 en fonction du pourcentage de SAU en BVA/V
TOTAL POINTS Avant pondération	+20% pour les évolutions positives par socle	
TOTAL POINTS avec pondération MAINTIEN / EVOLUTION (coeff 1)		
PONDERATION SAU (coeff 2)		
TOTAL POINTS avant plafond	=Somme des points acquis x coeff 1 x coeff 2	

Montant du point	100 €
Plafond / an / exploitation	10 000 €

ANNEXE 2 (3/5)

Liste des chantiers	Surfaces ou heures prévisionnelles	Unités de mesure	Montant de l'aide à l'ha ou à l'heure	Montant prévisionnel de l'aide
Semis sous cultures		ha	70 €	
Semis précoces après récolte		ha	60 €	
Sur-semis de prairies		ha	65 €	
Épandage de précision de fumier sur pâture		ha	65 €	
Épandage précoce de fumier avant maïs		heure	65 €	
Épandage de précision de fumier volaille sur maïs, céréales ou légumes		heure	65 €	
Épandage de lisier avec enfouisseurs sur pâture		heure	150 €	
Épandage de lisier avec rampes à pendillards		heure	100 €	
Pilotage de la fertilisation minérale assistée + épandage par modulation intra-parcellaire		ha	35 €	
Passage d'un retourneur d'andain pour le compostage du fumier		heure	270 €	
Entretien mécanique sous clôture toutes parcelles à l'épareuse		heure	50 €	
Entretien mécanique sous clôture toutes parcelles à la débroussailleuse à dos		heure	80 €	
Fauche des bandes enherbées proches des cours d'eau avec export		heure	50 €	
Fauche en zone humide avec matériel spécifique		heure	150 €	
Désherbage mécanique		ha		
Entretien optimisé du bocage à la tronçonneuse selon le cahier des charges PGDH, un arbre de haut-jet laissé tous les 15m environ				
			TOTAL	

Annexe 2 (5/5)

Pièces	Pièce jointe
Exemplaire original de la demande complétée et signée	<input type="checkbox"/>
Si CUMA : Extrait du procès-verbal du conseil d'administration décidant de la demande de subvention.	<input type="checkbox"/>
Relevé d'identité bancaire (ou copie lisible) ou IBAN	<input type="checkbox"/>
K-bis à jour	<input type="checkbox"/>
Attestation aides de minimis (cf annexes 3 et éventuellement 3 bis) datée et signée	<input type="checkbox"/>

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande de subvention. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification touchant les informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la DRAAF.

Notez que toutes les informations communiquées à l'administration sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement par les services de l'État.

Je soussigné, représentant légal, sollicite une aide au titre de la mise en œuvre de dispositifs visant à encourager à la réduction des fuites d'azote dans les exploitations agricoles pour les baies du Douron et de la Lieue de Grève pour les années 2023 à 2025.

Je suis informé(e) que la présente aide relève du régime « de minimis », conformément au règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis. Cette aide me sera versée par la DDTM suite à la réalisation des chantiers de la boucle vertueuse.

J'atteste sur l'honneur :

1. L'exactitude des renseignements de la demande de subvention, renseignée dans ce présent formulaire,
2. La régularité de la situation fiscale et sociale,
3. Ne pas avoir sollicité d'autres ressources publiques que celles présentées dans le présent dossier,
4. Ne pas faire l'objet d'une procédure collective liée à des difficultés économiques (ex : redressement, liquidation, ...)

J'ai pris connaissance des obligations du porteur de projet et m'engage à les respecter en cas d'octroi de l'aide notamment :

- Communiquer les informations à la structure animatrice de BV
- Respecter les engagements de réalisation de l'opération,
- Informer le service instructeur en cas de modification de l'opération (ex : période d'exécution, localisation de l'opération, engagements financiers, ...) y compris en cas de changement de ma situation (fiscale, sociale...), de ma raison sociale, etc...
- Tenir une comptabilité séparée, ou utiliser un code comptable adéquat pour tracer les mouvements comptables de l'opération,
- Respecter la réglementation européenne et nationale en vigueur,
- Me soumettre à tout contrôle technique, administratif, comptable et financier et communiquer toutes pièces et informations en lien avec l'opération,
- Conserver toutes les pièces du dossier jusqu'à la date prévue dans l'acte juridique attributif d'aide et archiver celui-ci.

Le non-respect de ces obligations est susceptible de générer un reversement partiel ou total de l'aide octroyée.

La signature engage le bénéficiaire du présent formulaire.

Fait à, le

Cachet de la structure et signature et qualité du porteur de projet (représentant légal)

Prénom et nom du signataire :

Annexe 3

ATTESTATION RELATIVE AU REGIME DE MINIMIS

(à joindre à la demande de subvention)

Je suis informé(e) que la présente aide relève du régime « *de minimis* », conformément au règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis*, publié au Journal officiel de l'Union européenne L 352 du 24 décembre 2013.

J'atteste sur l'honneur :

- **A)** avoir perçu (décision d'octroi ou paiement) au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices fiscaux précédents la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides dites « *de minimis* » entreprise (en référence au règlement (UE) n° 14 07/2 013 ou au règlement (CE) n° 1998/2 006 de la Commission du 15 décembre 2006) :

Intitulé de l'aide	Numéro SIREN de l'entreprise bénéficiaire (9 chiffres)	Date de la décision d'octroi (ou date de paiement si absence de décision)	Montant figurant dans la décision d'octroi (ou montant perçu si absence de décision)
Total (A) des montants d'aides <i>de minimis</i> entreprise déjà perçus		Total (A) =	€

- **B)** avoir demandé mais pas encore reçu la décision correspondante ni le paiement relatifs à la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides dites « *de minimis* » entreprise (en référence au règlement (UE) n° 1407/2 013 ou au règlement (CE) n° 1998/2006),

Intitulé de l'aide	Numéro SIREN de l'entreprise bénéficiaire (9 chiffres)	Date de la demande	Montant demandé
Total (B) des montants d'aides <i>de minimis</i> entreprise déjà demandés mais pas encore reçus		Total (B) =	€

- **C)** demander, dans le présent formulaire, une aide relevant du régime « *de minimis* » entreprise (règlement (UE) n° 1407/2013) :

Montant (C) de l'aide demandée dans le présent formulaire	(C) =	€
---	-------	---

Total [(A)+(B)+(C)] des montants à comptabiliser sous le plafond <i>de minimis</i> entreprise	(A)+(B)+(C) =	€
---	---------------	---

Si la somme totale des montants d'aides « *de minimis* » entreprise perçus et demandés [(A)+(B)+(C)] excède 200 000 €, l'aide demandée (C) dans le présent formulaire ne sera pas accordée,

Je m'engage à conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration, demandé par l'autorité compétente, pendant 10 années à compter du versement de l'aide demandée dans le présent formulaire,

Cocher la case correspondant à votre situation :

J'atteste sur l'honneur ne pas avoir reçu, ou demandé mais pas encore reçu, d'aides *de minimis* au titre d'autres règlements *de minimis* (règlements *de minimis* agricole, de *de minimis* pêche ou de *de minimis* SIEG)

J'ai reçu, ou demandé mais pas encore reçu, des aides *de minimis* au titre d'autres règlements *de minimis* (règlements *de minimis* agricole, de *de minimis* pêche ou de *de minimis* SIEG), Dans ce cas je complète également l'annexe 2 bis.

Date et signature

Attention : le règlement (UE) n° 1407/2 013 prévoit que le plafond de 200 000 € d'aides *de minimis* entreprise doit être calculé par « entreprise unique ». Une « entreprise unique » se compose de toutes les entreprises qui entretiennent entre elles au moins l'une des relations précisées dans la notice explicative jointe à cette annexe (paragraphe 3). Inscrire également dans les tableaux les aides *de minimis* entreprise considérées comme transférées à votre entreprise en cas d'acquisition, de fusion ou de scission d'entreprise (voir notice explicative de l'annexe 1 paragraphe 2),

NOTICE EXPLICATIVE
(pour compléter l'annexes 3)

1. Non cumul des plafonds d'aides de minimis au delà du plafond le plus haut

Les entreprises ayant bénéficié

- d'aides de minimis agricole au titre de leurs activités de production agricole primaire (plafond de 15 000€),
 - d'aides de minimis pêche au titre de leurs activités dans le secteur de la pêche ou de l'aquaculture (plafond de 30 000€),
 - d'aides de minimis SIEG (services d'intérêt économique général, plafond de 500 000€),
- doivent remplir, en plus de l'annexe 2, l'**annexe 2 bis** du formulaire d'attestation.

Dans le cas où votre entreprise a bénéficié, en plus des aides de minimis entreprise, d'aides de minimis agricole, pêche ou SIEG :

- le plafond maximum d'aides est de **200 000€** en cumulant le montant des aides de minimis entreprise, de minimis agricole et de minimis pêche,
- et le plafond maximum d'aides est de **500 000€** en cumulant le montant des aides de minimis entreprise, de minimis pêche, de minimis agricole, et de minimis SIEG.

2. Transferts des encours de minimis en cas d'acquisition, fusion, scission d'une entreprise

Si votre entreprise :

- a repris une autre entreprise dans le cadre de fusions ou acquisitions, et/ou
- a fait l'objet d'une scission en deux entreprises distinctes ou plus,

elle doit tenir compte des aides de minimis perçues par la (ou les) entreprise(s) pré-existante(s) dans le calcul de son plafond d'aides de minimis.

- **En cas de fusion ou acquisition (reprise totale)** d'une entreprise, la totalité des aides de minimis agricole et de minimis entreprise accordées à cette entreprise au cours de l'année fiscale en cours et des deux années fiscales précédentes sont à comptabiliser dans le cumul des aides de minimis agricole et entreprise du repreneur. Afin d'identifier ces aides considérées comme transférées à votre entreprise lorsque vous remplissez les annexes 2 et 2bis, le numéro SIREN auquel elles ont été payées doit être indiqué.

Si la somme des aides de minimis entreprise, ainsi comptabilisées dans le cumul des aides de minimis entreprise du repreneur, génère un dépassement de plafond d'aides de minimis de ce dernier, il ne sera pas demandé au repreneur de remboursement car ces aides ont été légalement octroyées. Par contre, le repreneur ne pourra pas être éligible à de nouvelles aides de minimis entreprise tant que le plafond d'aides de minimis entreprise calculé sur trois exercices fiscaux glissants ne sera pas repassé en dessous de 200 000€.

- **En cas de scission** en deux entreprises distinctes ou plus, il faut répartir les aides de minimis entreprise et de minimis agricole perçues avant la scission entre les différentes entreprises résultant de la scission en ne retenant dans le plafond d'aide de minimis de chacune que la part des aides de minimis versées au titre des activités conservées par chacune. Si une telle allocation n'est pas possible, alors les aides de minimis sont réparties proportionnellement sur la base de la valeur comptable du capital des nouvelles entreprises à la date effective de la scission.

3. Notion « d'entreprise unique »

Le numéro SIREN est le seul sous lequel les aides de minimis entreprise peuvent être comptabilisées dans la limite du plafond de 200 000€. Il n'est pas possible de disposer d'autant de plafonds de 200 000€ qu'il y a d'établissements donc de numéro SIRET au sein d'une même entreprise.

Par ailleurs si votre entreprise relève de la définition « d'entreprise unique », **vous disposez d'un seul plafond d'aides de minimis entreprise de 200 000€ commun à l'ensemble des entreprises assimilées à une seule et même « entreprise unique »**. Si votre entreprise relève de ce cas, **il faut absolument vérifier en complétant l'annexe 2 et 2 bis de votre demande d'aide de minimis, que votre entreprise comptabilise bien à la fois les aides de minimis qui lui ont été versées et celles versées aux autres entreprises composant l'entreprise unique** au titre du règlement (UE) n°1407/2013 et du règlement (CE) n°1998/2006. L'attestation sur l'honneur (en annexe 2 et 2 bis) prévoit donc que **pour chaque aide de minimis perçue soit indiqué le numéro SIREN de l'entreprise qui l'a reçue au sein de l'entreprise unique**.

Définition de « l'entreprise unique » : une « **entreprise unique** » se compose de toutes les entreprises qui entretiennent entre elles au moins l'un des quatre liens suivants :

- une entreprise a la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés d'une autre entreprise, ou
- une entreprise a le droit de nommer ou révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise, ou
- une entreprise a le droit d'exercer une influence dominante sur une autre entreprise en vertu d'un contrat conclu avec celle-ci ou en vertu d'une clause des statuts de celle-ci, ou
- une entreprise actionnaire ou associée d'une autre entreprise contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres

actionnaires ou associés de cette autre entreprise, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci.

4. Entreprises en difficulté

Les entreprises faisant l'objet d'une procédure collective d'insolvabilité ne sont pas éligibles aux aides de minimis octroyées sous forme de prêts ou de garanties.

5. Autres précisions

Comment savoir si une aide est bien une aide de minimis entreprise ? La nature « de minimis » de l'aide est précisée sur le dossier de demande d'aide. Ce dossier fait référence au règlement (UE) n°1407/2013 ou au règlement (CE) n°1998/2006 lorsqu'il s'agit d'une aide de minimis entreprise. En cas de doute l'entreprise peut appeler l'autorité publique instruisant l'aide.

Comment calculer le plafond si vous avez bénéficié d'une aide de minimis à titre personnel (par exemple sous forme de prise en charge de cotisations sociales) et que vous exercez votre activité au sein de différentes entreprises (plusieurs SIREN) ? Vous devez répartir le montant de l'aide, au choix : soit à parts égales entre les différentes entreprises, soit au prorata du revenu provenant de chaque entreprise.

Annexe 3 bis (1/2)

Complément à l'annexe 2 à remplir obligatoirement et uniquement par les entreprises exerçant en plus des activités éligibles aux aides de minimis entreprise, des activités au titre desquelles elles ont perçu d'autres aides de minimis (agricole, pêche ou SIEG)2. Selon le règlement (UE) n°1408/2013, le plafond d'aides de minimis agricole est comptabilisé par « entreprise unique », Une entreprise unique se compose de toutes les entreprises qui entretiennent entre elles au moins l'une des relations précisées dans la notice explicative,

Si mon entreprise exerce :

des activités de production agricole primaire au titre desquelles elle a perçu des **aides de minimis « agricole »** (en application du règlement (UE) n°1408/2013 ou du règlement (CE) n° 1535/2007, dits « règlements de minimis agricole ».),

et/ou des activités dans le secteur de la pêche ou de l'aquaculture au titre desquelles elle a perçu des **aides de minimis « pêche et aquaculture »** (en application du règlement (CE) n° 875/2007, dit « règlement de minimis pêche »)

J'atteste sur l'honneur

- D) avoir perçu, ou demandé mais pas encore reçu, au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices fiscaux précédents la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre **des aides « de minimis » agricole** (en application du règlement (UE) n° 14 08/2 013 ou du règlement (CE) n° 1535/2 007),

Intitulé de l'aide	Numéro SIREN de l'entreprise bénéficiaire (9 chiffres)	Date de la décision d'octroi (ou date de paiement si absence de décision) ou de demande de l'aide non encore reçue	Montant figurant dans la décision d'octroi (ou montant perçu si absence de décision) ou montant demandée si l'aide n'a pas été encore reçue

Total (D) des aides reçues ou demandées mais pas encore reçues au titre régime d'aides de minimis

Total (D) = €

Inscrire également dans ce tableau les aides de minimis agricole considérées comme transférées à votre entreprise en cas d'acquisition, de ou de scission d'entreprise (voir notice explicative de l'annexe 2 paragraphe

- E) avoir perçu, ou demandé mais pas encore reçu, au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices fiscaux précédents la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre **des aides « de minimis » pêche** (en application du règlement (CE) n° 875/2

Intitulé de l'aide	Numéro SIREN de l'entreprise bénéficiaire (9 chiffres)	Date de la décision d'octroi (ou date de paiement si absence de décision) ou de demande de l'aide non encore reçue	Montant figurant dans la décision d'octroi (ou montant perçu si absence de décision) ou montant demandée si l'aide n'a pas été encore reçue

Montant (E) des aides reçues ou demandées mais pas encore reçues au titre du régime d'aides de minimis

Total (E) = €

Total des montants des aides de minimis entreprise [(A)+(B)+(C)] annexe 2), agricole (D) et pêche (E)

[(A)+(B)+(C)]+(D)+(E) = €

Si la somme totale des montants d'aides « de minimis » entreprise, agricole et pêche reçus et demandés mais pas encore reçus [(A)+(B)+(C)+(D) excède 200 000 €, l'aide demandée (C) dans le présent formulaire ne sera pas accordée.

Annexe 3 bis

(page 2/2)

S'il a été confié à mon entreprise un service d'intérêt économique général au titre duquel elle a perçu des aides *de minimis* « SIEG » (en application du règlement (UE) n°360/2012) :

J'atteste sur l'honneur :

- F) avoir perçu, ou demandé mais pas encore reçu, au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices fiscaux précédents la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides « *de minimis* » SIEG (en application du règlement (UE) n° 360/2 012)

Intitulé de l'aide	Numéro SIREN de l'entreprise bénéficiaire (9 chiffres)	Date de la décision d'octroi (ou date de paiement si absence de décision) ou de demande	Montant figurant dans la décision d'octroi (ou montant perçu si absence de décision) ou montant demandée si l'aide n'a pas été encore reçue
Total (F) des aides perçues ou demandées au titre du régime d'aides <i>de minimis</i> SIEG		Total (F) =	€
Total des montants des aides <i>de minimis</i> entreprise [(A)+(B)+(C)] en annexe 3		[(A)+(B)+(C)]+(D)+(E) +(F) =	€

Si la somme totale des montants d'aides « *de minimis* » entreprise, agricole, pêche et SIEG reçus et demandés mais pas encore reçus [(A)-F(B)-F (C)-F(D)-F(E)-F(F)] excède 500 000 €, l'aide demandée (C) dans le présent formulaire ne sera pas accordée.

Je m'engage à conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration, demandé par l'autorité compétente, pendant 10 ans à compter du versement de l'aide demandée dans le présent formulaire

Date et signature

Annexe 4 : liste des contacts dans les structures BV

Baie	Nom	Adresse	BP	Ville	Contacts	Téléphone Courriel
Baie de Lieue de Grève	Lannion Trégor Communauté	1, rue Monge	BP 10761	22307 LANNION Cedex	Maureen Lapalme	02.96.05.92.56 maureen.lapalme@lannion-tregor.com 06.08.74.31.95
Baie du Douron	Morlaix Communauté	12 rue Yves Prigent – ZA Boissière		29679 MORLAIX Cedex	Paul Salaun	02.98.15.15.23 bouclevertueuse@agglo.morlaix.fr

Annexe 5 (2/6)

a) Représentant légal :

Nom:

Prénom:

Qualité:.....

Nom et prénom du responsable de projet :
(si différent du représentant légal)

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Courriel :

b) Adresse du siège social :

Adresse :.....

Commune : Code postal : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Téléphone fixe : |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_| Téléphone portable |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_|

Mel :

Adresse de correspondance (si différente) :

Commune : Code postal : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Annexe 5 (5/6)

Liste des prestations	Nombre de surfaces ou heures effectuées	Unités de mesure	Montant de l'aide à l'ha ou à l'heure	Montant de l'aide demandée
Semis sous cultures		ha	70 €	
Semis précoces après récolte		ha	60 €	
Sur-semis de prairies		ha	65 €	
Épandage de précision de fumier sur pâture		ha	65 €	
Épandage précoce de fumier avant maïs		heure	65 €	
Épandage de précision de fumier volaille sur maïs, céréales ou légumes		heure	65 €	
Épandage de lisier avec enfouisseurs sur pâture		heure	150 €	
Épandage de lisier avec rampes à pendillards		heure	100 €	
Pilotage de la fertilisation minérale assistée + épandage par modulation intra-parcellaire		ha	35 €	
Passage d'un retourneur d'andain pour le compostage du fumier		heure	270 €	
Entretien mécanique sous clôture toutes parcelles à l'épaveuse		heure	50 €	
Entretien mécanique sous clôture toutes parcelles à la débroussailluse à dos		heure	80 €	
Fauche des bandes enherbées proches des cours d'eau avec export		heure	50 €	
Fauche en zone humide avec matériel spécifique		heure	150 €	
Désherbage mécanique		ha	50 €	
Entretien optimisé du bocage à la tronçonneuse selon le cahier des charges PGDH, un arbre de haut-jet laissé tous les 15m environ				
TOTAL				

Pièces	Pièce jointe
Exemplaire original de la demande de paiement complété et signé	<input type="checkbox"/>
Certificats de réception de travaux (annexe 4A)	<input type="checkbox"/>
Relevé d'identité bancaire (ou copie lisible) ou IBAN si différent de la demande de subvention	<input type="checkbox"/>

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande de subvention. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification touchant les informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la DRAAF.

Notez que toutes les informations communiquées à l'administration sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement par les services de l'État.

Annexe 5 (6/6)

J'atteste sur l'honneur :

5. L'exactitude des renseignements de la présente demande d'aide,
 6. Ne pas avoir sollicité d'autres ressources publiques que celles présentées dans le présent dossier,
 7. Ne pas faire l'objet d'une procédure collective liée à des difficultés économiques (ex :redressement, liquidation, ...)
- Tenir une comptabilité séparée, ou utiliser un code comptable adéquat pour tracer les mouvements comptables de l'opération,
 - Respecter la réglementation européenne et nationale en vigueur,
 - Me soumettre à tout contrôle technique, administratif, comptable et financier et communiquer toutes pièces et informations en lien avec l'opération,
 - Conserver toutes les pièces du dossier jusqu'à la date prévue dans l'acte juridique attributif d'aide et archiver celui-ci.

Le non-respect de ces obligations est susceptible de générer un reversement partiel ou total de l'aide octroyée.

La signature engage le bénéficiaire de la présente demande.

Fait à, le

Cachet de la structure et signature et qualité du porteur de projet (représentant légal)

Prénom et nom du signataire :

Annexe 5B

CERTIFICAT DE RECEPTION DU CHANTIER

(Boucle vertueuse 2023-2025)

A faire signer à chaque exploitation par l'entreprise chargée du chantier

Raison sociale:..... N° PACAGE :.....

Nature de l'opération :

- | | |
|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Semis sous cultures |
| <input type="checkbox"/> | Semis précoces après récolte |
| <input type="checkbox"/> | Sur-semis de prairies |
| <input type="checkbox"/> | Épandage de précision de fumier sur pâture |
| <input type="checkbox"/> | Épandage précoce de fumier avant maïs |
| <input type="checkbox"/> | Épandage de précision de fumier volaille sur maïs, céréales ou légumes |
| <input type="checkbox"/> | Épandage de lisier avec enfouisseurs sur pâture |
| <input type="checkbox"/> | Épandage de lisier avec rampes à pendillards |
| <input type="checkbox"/> | Pilotage de la fertilisation minérale assistée + épandage par modulation intra-parcellaire |
| <input type="checkbox"/> | Passage d'un retourneur d'andain pour le compostage du fumier |
| <input type="checkbox"/> | Entretien mécanique sous clôture toutes parcelles à l'épareuse |
| <input type="checkbox"/> | Entretien mécanique sous clôture toutes parcelles à la débroussailleuse à dos |
| <input type="checkbox"/> | Fauche des bandes enherbées proches des cours d'eau avec export |
| <input type="checkbox"/> | Fauche en zone humide avec matériel spécifique |
| <input type="checkbox"/> | Désherbage mécanique |
| <input type="checkbox"/> | Entretien optimisé du bocage à la tronçonneuse selon le cahier des charges PGDH, un arbre de haut-jet laissé tous les 15m environ |

(*) Cochez la case correspondante

Je soussigné.....certifie que l'entreprise

(nom de l'entreprise ayant effectué les travaux)

a effectué un chantier sur mon exploitation en date du

Nombre d'hectares : (ha)

Ilot-Parcelle(s) PAC concernés :

.....

Par le présent certificat, je m'engage à régler ou faire régler la TVA due au titre des prestations du/des chantier(s) effectuées sur l'exploitation sus-citée

A....., le.....

Signature du réceptionnaire

Annexe 5C
exemple de facture de prestation

ETA ou CUMA XXXXX

Exploitant XXXXXX

FACTURE N°

Désignation des semis effectués	Surface en ha.	Montant à l'hectare	Total en €
Sur-semis de prairies HT	10	65 €	650,00
Subvention Sur-semis de prairies HT			-650,00
Epandage de précision HT	10	65 €	650,00
Subvention Epandage de précision HT			-650,00
TVA 20 % sur prestation de semis			260,00

Date(s) d'exécution de la prestation :

**TOTAL A
PAYER TTC**

260,00 €

Annexe 6

DEMANDE D'AUTORISATION DE COMMENCEMENT DES CHANTIERS DE LA BOUCLE VERTUEUSE

(Plan de lutte contre les algues vertes 2022-2027)

A déposer auprès de la DDTM dont dépend le siège social de l'entreprise demandeuse

Dénomination sociale :

N° SIRET :

N° RNA :

Représentant légal (nom, prénom, coordonnées) et fonction :

Personne en charge du suivi de l'opération et fonction :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Email :

ADRESSE

N° - Libellé de la voie :

Complément d'adresse :

Code Postal et commune:

Nature / Statut juridique :

Je soussigné, représentant légal, sollicite l'autorisation de commencer les travaux des chantiers de la boucle vertueuse sur les bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron.

Baies concernées :

Chantiers concernés :

Je suis informé(e) que la présente aide relève du régime « de minimis », conformément au règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis. Cette aide me sera versée par la DDTM suite à la réalisation des chantiers.

Je m'engage à déposer auprès de la DDTM dans les meilleurs délais et au plus tard le 30 juin de cette année, une demande de subvention conforme aux annexe 2, 3 et 3bis de l'arrêté relatif à la réalisation, en 2023, 2024 et 2025, de chantiers dans le cadre de la boucle vertueuse.

La signature engage le bénéficiaire de la présente demande d'autorisation.

Fait à, le

Cachet de la structure et signature et qualité du porteur de projet (représentant légal)

Prénom et nom du signataire :

